



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 octobre 2025 A 20 HEURES 30

**Communication n° 2025 10 20-03- Présentation du rapport annuel sur
les prix et la qualité du service public de l'assainissement – Année 2024**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 14/10/2025
En exercice : 33	
Présents : 25	Affichage de la convocation : 14/10/2025
Pouvoirs : 7	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 23/10/2025
Présents : M. Daniel JULLIEN, M. Daniel MALOSSE, Mme Béatrice DUMORTIER, M Gérard DUPLAT, Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, M. Henri COQUARD, Mme Geneviève HECTOR, M Philippe LARGE, Mme Danielle CHARVOLIN, Mme Yolande CHAREYRE, Mme Chantal ROCHE, M Christian NEUVILLE, M. Jean-Pierre NEMOZ, M. Gerbert RAMBAUD, M. Safi BOUKACEM, Mme Sylvie RAZY, Mme Sandrine ARNAUD, M. Rémi GILLET, M. Joao DA ROCHA, Mme Véronique DUMAS, Mme Aline DURAND, M. Roland BADOIL, M. Sylvère MATHIEU, M. Yohann DUMAS, M. Sylvain BARCET.	
Absents ayant remis pouvoir : M. Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Aline DURAND M. Edouard WILLEMEN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Fatima HIMEUR donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M. Stéphane GILLET donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD Mme Ghislaine FROMM donne pouvoir M. Yohann DUMAS Mme Brigitte REGIS-MOREAU donne pouvoir à M. Roland BADOIL	
Absents ou excusés : Mme Chantal BERTHILLON	

M. Safi BOUKACEM est désigné secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Les rapports du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY) sont présentés en séance.

Les missions du SIAHVY sont :

Assainissement Collectif :

Le service est géré en délégation de service public par SUEZ Eau France :

- ✓ Collecte,
- ✓ Transport,
- ✓ Dépollution,
- ✓ Elimination des boues produites,
- ✓ Contrôle de raccordement,
- ✓ Contrôle de branchements lors de cessions immobilières.

Assainissement Non-Collectif

Le service est géré en régie avec un prestataire de services pour le contrôle des installations.
Prestations déléguées à l'entreprise REZEAU :

- ✓ Diagnostic initial des installations ;
- ✓ Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations avec une double périodicité 4 ans pour les installations dont les diagnostics antérieurs indiquent un risque sanitaire et / ou environnemental et 6 ans pour les autres ;
- ✓ La vérification de la bonne réalisation des installations neuves ou réhabilitées ;
- ✓ La réalisation d'analyses ;
- ✓ Réalisations des contrôles réglementaires lors des cessions immobilières ;

Le SIAHVY réalise les contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées.

***Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance,
des rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public de
l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif - Année 2024
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron***

PRÉCISE que ce rapport est mis à la disposition du public.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

et de la publication en Mairie le

Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations

Le Maire
Daniel FULLIEN

